



LE FLO'BUS

RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

À L'USAGE DES PARENTS
ET DES ENFANTS

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

COLLÈGE LOUIS PASTEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Pouvoir prendre l'autobus, tous les jours et par tous les temps, est une chance... mais le faire en sécurité dépend aussi de ton comportement et de celui des autres élèves.

C'est ensemble qu'on évite les accidents car chacun peut assurer le bon déroulement des attentes et des déplacements.

LE DÉPLACEMENT

Tu dois arriver à l'heure à l'arrêt de bus, c'est-à-dire ni trop tôt ni en retard. Pars de chez toi en marchant sur le trottoir. Quand il n'y en a pas, marche à gauche de la rue pour voir les voitures arriver en face.

Si tu dois traverser, il faut absolument utiliser les passages protégés et, bien sûr, regarder à gauche puis à droite et encore à gauche afin de vérifier qu'aucune voiture n'arrive.

L'ATTENTE

Tu dois attendre le bus aux horaires et aux points indiqués dans la fiche de la ligne. Cet endroit est aménagé pour ta protection (barrière, marquage au sol, etc.). Il vaut mieux attendre le bus loin de la bordure de la chaussée.

Si tu n'arrives pas trop tôt, l'attente sera facile. Tu dois savoir que jouer au bord d'une route est très dangereux. Profites-en pour discuter calmement avec tes camarades.

Il est également important que pendant cette attente tu gardes ton environnement propre. Alors si tu as envie de manger une friandise ou prendre ton goûter, mets ton emballage dans ta poche ou dans une poubelle au lieu de le jeter par terre. La nature t'en sera reconnaissante.

Les enfants usagers restent, jusqu'à la prise en charge par le bus, sous la responsabilité des parents ; cela vaut pour tous les trajets.

LA MONTÉE

Pour des raisons de sécurité, il convient d'attendre l'arrêt complet du bus avant de se préparer à monter.

Place-toi en file devant la porte avant uniquement. Nous te rappelons qu'il y a de la place pour tout le monde dans le véhicule, alors ne pousse pas et attends ton tour pour y entrer. Peu importe d'être à l'avant ou à l'arrière devant ou derrière ou encore au milieu. Le bus va dans la même direction pour tous les élèves.

Enfin, le chauffeur a besoin de savoir si tu es autorisé à prendre le bus qu'il conduit.

Alors présente-lui ton titre de transport : c'est ta carte de bus. Et n'oublie pas d'être poli en lui disant bonjour !

Tu devras être en possession de ton titre de transport à chaque voyage.

Il peut arriver qu'une autre personne te demande cette carte. Elle doit te dire qui elle est car seuls les agents de la société TRANSDEV ou ceux de la Ville de Florange ont le droit de voir ta carte. Attention, ne montre jamais ta carte à un adulte que tu ne connais pas et qui pourrait être mal intentionné.

L'INSTALLATION ET LE TRAJET

Une fois dans le bus, il faut t'asseoir rapidement et avant que celui-ci ne démarre. Tu veilleras à dégager la plage avant et les portes d'accès. Ainsi, tu occuperas une place assise, de préférence dans la partie arrière du bus.

Il ne faut pas marcher dans un bus qui roule. En tombant dans le bus, parce que tu n'es pas assis, tu peux te blesser ou blesser quelqu'un d'autre. Toute bousculade est interdite.

Il faut boucler la ceinture de sécurité. Les places et les sièges dans le bus sont à tout le monde. Laisse de la place à côté de toi.

Les cartables, sacs, etc. doivent être mis sous le siège ou sur le porte-bagages lorsqu'il existe. Le couloir de circulation, tout comme les portes de secours, doivent rester libres.

Il est également interdit :

- De fumer et d'utiliser des briquets, allumettes, etc.
- De manipuler tout objet dangereux comme couteaux, cutters, etc.
- D'introduire tout objet susceptible d'incommoder les autres voyageurs

En cas de dégradation, tu t'exposes au retrait définitif de ton titre de transport et tes parents devront rembourser les frais occasionnés par la remise en état des équipements détériorés.

Une fois l'autobus en marche, reste tranquille, ne chahute pas. Cela pourrait distraire le chauffeur. Par contre, il n'est pas interdit de parler, mais pense au respect des autres qui ont peut-être besoin de calme.

Si une fenêtre est ouverte (c'est le chauffeur qui décide), il ne faut rien jeter, ni passer le bras. Le bus n'est pas le seul à circuler et tu pourrais être très gravement blessé par un autre véhicule ou encore blesser quelqu'un d'autre.

Dans tous les cas, n'oublie jamais que le chauffeur connaît toutes les règles de sécurité et sait ce qu'il doit être fait. Tu dois donc toujours lui obéir.



LA DESCENTE

Pour des raisons de sécurité, il convient de rester assis jusqu'à l'arrêt complet du bus. Ce sont les élèves en tête de bus qui descendent en premier, simplement parce que cela est plus facile et plus rapide pour tout le monde. Ne pousse pas et ne bouscule pas tes camarades.

À aucun moment, même à l'arrêt, les élèves ne devront manipuler les commandes d'ouverture des portes et des issues de secours, sauf en cas d'urgence.

LA TRAVERSÉE

Une fois descendu, ne traverse pas tout de suite la route, même si tu te trouves sur un passage protégé. En effet, un bus est un véhicule long et haut donc le chauffeur ne peut pas te voir si tu es près des roues arrière, du côté ou directement devant le véhicule.

Pense aussi qu'il empêche les autres automobilistes de te voir. Donc si tu traverses, ils risquent d'être très surpris et peuvent te renverser. Laisse le bus s'éloigner et traverse, lorsque c'est le cas, là où un agent de sécurité de la Ville t'autorise à le faire.

EN CAS D'URGENCE

Il ne faut jamais paniquer et, au contraire, essaie d'aider les autres à rester calmes.

Le chauffeur, ou une personne qui interviendra, te donnera des consignes. Ecoute bien et utilise les portes ou les sorties d'urgence.

Rassemble-toi avec les autres, loin de l'autobus et dans un lieu qui te semble être en sécurité. Evite le bord des routes.

Une fois sorti du bus, il ne faut pas revenir en arrière, même si tu as laissé tes affaires à l'intérieur.

EN CAS DE PERTE DE LA CARTE

En cas de perte du titre de transport, celui-ci doit être renouvelé impérativement auprès du service.



LES SANCTIONS

Le règlement n'est pas fait pour t'embêter mais au contraire te protéger, protéger les autres et assurer le respect du matériel.

Le non-respect de ce règlement et toutes les incivilités seront sanctionnés.

Après un premier avertissement écrit, la carte pourra être retirée provisoirement ou définitivement.

Pour les cas les plus graves, une plainte pourra être déposée et suivie de poursuites pénales.

MAIRIE DE FLORANGE

Service Enfance et Jeunesse

134 Grand'Rue 57190 FLORANGE

03.82.59.92.87 / 03.85.59.62.77

enfance-jeunesse@mairie-florange.fr